

DECISIONS ADMINISTRATIVES

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU jeudi 24 juin 2021

Les décisions rattachées à la séance de ce Conseil Municipal et prises dans le cadre de la délibération du Conseil Municipal 3 juillet 2020 sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N°	DEPOT EN PREFECTURE LE	OBJET	SERVICE
1	18 mai 2021	A compter du 01 juin 2021, la Ville du Mans met à disposition de l'association Solidarités des Retraités du Mans les bureaux 120 et 121 + le local de stockage n°7 du pôle associatif Coluche en permanence.	Vie des quartiers
2	02 juin 2021	Ventes de matériels et objets réformés de la Ville du Mans	Moyens Partagés
3	02 juin 2021	La Ville du Mans met à disposition de Mme Marie-Ange LECOMTE, pour une durée de un an, à compter du 1er novembre 2020 et renouvelable tacitement d'année en année, un local professionnel d'une superficie d'environ 185 m ² , situé 28 rue Robert Collet au Mans, sur la parcelle cadastrée section IO n°924, moyennant un loyer annuel de 6 661.39 €.	Urbanisme - Qualité Architecturale
4	02 juin 2021	Mise à disposition, pour la période du 30 avril 2021 au 31 décembre 2021, au cabinet d'architecte Christophe THEILMANN d'un appartement de type T3, d'une surface habitable de 66 m ² , situé 1 rue des Ardennes au Mans, consentie à titre gratuit. La Ville du Mans prendra en charge les abonnements et consommations d'eau, d'électricité et de gaz, et les autres charges locatives.	Urbanisme - Qualité Architecturale
5	02 juin 2021	Une partie des locaux du Lycée Agricole de Rouillon est mise à la disposition de la Ville du Mans pour le fonctionnement d'un centre de loisirs du 5 juillet 2021 au 27 août 2021 inclus, moyennant une redevance d'occupation selon la formule suivante : 2,967 € x 9h x nombre d'enfants moyen par jour x Nombre de jours Taux d'encadrement La Ville du Mans prendra en charge les dépenses d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone, pendant la durée d'utilisation des locaux. Elle versera une participation forfaitaire de 56,08 € au contrat d'assurance du Lycée, et remboursera les produits d'entretien mis à sa disposition par l'établissement.	Urbanisme - Qualité Architecturale
6	04 juin 2021	Le Mans Métropole Habitat met à disposition de la Ville du Mans, du 30/04/21 au 31/12/21, un appartement de type T3 situé 1 rue des Ardennes au Mans, moyennant un loyer mensuel de 318,94 €, auquel s'ajoute un forfait de charges de 133,72 €.	Urbanisme - Qualité Architecturale
7	10 juin 2021	Cinéma PATHE Le Mans - Exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour une durée de six mois	Direction Financière et Juridique
8	14 juin 2021	A compter du 01 septembre 2021, la Ville du Mans met à disposition de l'association Gymnastique Volontaire Relax Gambetta la salle polyvalente de la maison de quartier Georges BRASSENS à raison de 3 heures d'utilisation hebdomadaire.	Vie des quartiers

N°	DEPOT EN PREFECTURE LE	OBJET	SERVICE
9	14 juin 2021	A compter du 1er juin 2021, la Ville du Mans met à disposition du Département, une demi journée par semaine, un espace de 51,81 m ² au 1er étage de l'immeuble 10 rue de Funay au Mans, se décomposant comme suit : un bureau de 17,27 m ² et une salle d'attente de 34,54 m ² moyennant une redevance moyennant une redevance annuelle de 899,86 €. Du fait de ces modifications, la redevance totale de l'exercice 2021 est donc de 1 022,81 €.	Urbanisme - Qualité Architecturale
10	16 juin 2021	Offre de rachat de deux coupes tomates	Production des Repas